

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07/12/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	15

Votes
A l'unanimité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2023, le 7 Décembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Marçon, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, en séance publique et en session ordinaire, sous la présidence de Madame TROTIN Monique, Maire. Les convocations individuelles comportant l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux Conseillers Municipaux le 01/12/2023. La convocation comportant l'ordre du jour a été affichée le 01/12/2023.

Présents : Mme TROTIN Monique, M. RICHARD Jean-Yves, Mme SINNAEVE Emilie, M. GODREAU Bruno, Mme MOREAU Evelyne, M. GENDRON Bernard, M. DE MALHERBE Raymond, Mme BINARD Lydie, M. CHARDRON Yann, Mme GOURIOU Véronique, M. DAUDIN Francis, Mme HERMENAULT Aurélie

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme TROTIN NÉE MARIAUD Patricia à Mme TROTIN Monique, Mme GAGNARD Sylvie à M. CHARDRON Yann, M. GHYAMPHY Koffi à M. GODREAU Bruno

A été nommé(e) secrétaire : M. CHARDRON Yann

2023/089 – Taxe Foncière - vœu de soutien à la déclaration de l'AMF; "L'injuste polémique lancée par le Président de la République"

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Suite à l'intervention télévisée de Monsieur Emmanuel MACRON, Président de la République, le dimanche 25 septembre 2023 ;

Considérant l'injuste polémique qu'il a lancée à propos du montant et de la fixation des taux de la taxe foncière 2023 ;

Vu la déclaration de l'Association des Maires de France du 25 septembre 2023, dénonçant cette polémique ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, d'émettre le vœu suivant :

- dénoncer cette polémique injuste et stérile ;

- demander au Gouvernement de se mettre autour d'une table avec l'ensemble des élus des différentes strates de collectivités locales pour construire un cadre renouvelé de la fiscalité locale, prenant en compte les réalités et la diversité des territoires et les besoins des habitants.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 13/12/2023
Le Maire
Monique TROTIN



Secrétaire de séance
M. CHARDRON Yann